

Jean-Pierre Pinasseau, vice-président d'Observia

## « Balayer les idées reçues sur l'emploi de travailleurs handicapés »

Animateur du collège patronal, Jean-Pierre Pinasseau revient sur les enseignements du dernier livre blanc de l'observatoire.

### RIA: Pourquoi avoir réalisé une étude sur l'emploi des travailleurs handicapés ?

**Jean-Pierre Pinasseau:** Organisme paritaire, Observia s'inscrit dans une démarche d'enrichissement du dialogue social. Les études que nous réalisons permettent d'éclairer la situation actuelle afin que les partenaires sociaux disposent d'éléments factuels pour construire une politique. C'est pourquoi, à la demande de plusieurs branches et dans un contexte où l'agroalimentaire a besoin de toutes les compétences, nous avons décidé de publier un livre blanc sur l'emploi des travailleurs handicapés. Ce travail, réalisé en partenariat avec l'Agefiph<sup>(1)</sup> a porté sur l'ensemble du périmètre de l'observatoire, soit 8 500 entreprises et 300 000 salariés.

### RIA: Quels en sont les principaux enseignements ?

**J.-P.P.:** L'étude révèle que le taux d'emploi de travailleurs handicapés prévu par la loi, 6 % pour les entreprises d'au moins 20 salariés, n'est pas atteint. Il n'était que de 2,53 % en 2009, très légèrement en dessous de la moyenne nationale de 2,7 % et atteint 2,62 % en 2010<sup>(2)</sup>. Il varie, selon les secteurs, de 1,22 % dans la



F. CHARAFFI

### Le livre blanc

**L'étude-diagnostic** a été réalisée par Observia, en partenariat avec l'Agefiph<sup>(1)</sup> et avec l'appui du cabinet Nayan.

#### Sur internet

Le document est téléchargeable sur : [www.observia-metiers.fr](http://www.observia-metiers.fr)

(1) Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

(2) En 2010, les IAA ont versé 11,5 M€ de contributions à l'Agefiph.

cuisson des produits de boulangerie à 3,61 % dans la fabrication de beurre. Des progrès restent donc à réaliser. Concernant les contrats confiés au secteur protégé ou adapté, qui peuvent permettre aux entreprises de remplir, au moins en partie, leur obligation légale, ceux-ci restent peu utilisés. 40 % des établissements ne déclarent aucune unité issue de l'emploi indirect, alors que ceux qui y font appel déclarent que le travail réalisé est de bonne qualité.

### RIA: Vous dites vouloir balayer les idées reçues.

**J.-P.P.:** En effet. Le travailleur handicapé est souvent assimilé à une personne en fauteuil. Or, c'est loin d'être la majorité des cas. Un travailleur handicapé est une personne en situation de handicap dans son environnement de travail. Ce peut être un salarié atteint de troubles musculo-squelettiques, de dépression, d'allergie, d'un cancer... Les entrepreneurs doivent aussi savoir que si la notion

d'emploi de travailleurs handicapés passe par le recrutement, elle concerne également le maintien dans l'emploi de salariés déjà présents.

### RIA: Quels sont les freins à l'emploi de travailleurs handicapés ?

**J.-P.P.:** 53 % des répondants considèrent que l'emploi de travailleurs handicapés n'est pas freiné par des contraintes liées à leur secteur d'activité. La culture de l'entreprise s'avère donc plus déterminante que les conditions de travail en elles-même. Les entrepreneurs expliquent aussi que s'ils ont l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés, les salariés potentiellement concernés ne sont, eux, pas obligés de se déclarer comme tels. Ils ont parfois peur d'être mal intégrés à leur équipe ou de voir leur évolution professionnelle freinée. La confiance est donc indispensable. Elle passe notamment par l'implication du dirigeant et une bonne information des salariés.

LAURENT BÉNARD

« Développer des process de gestion des ressources humaines vertueux, intégrant toutes les facettes de la diversité au sein des entreprises »